

# RELOAD – Congés

## Avancement de la négociation

Les 4 réunions de concertation et de négociation ont montré que l'**harmonisation**, la **simplification** et la **modernisation** au niveau du Groupe pour ce thème étaient un objectif ambitieux. Déterminée à construire un dispositif répondant à l'attente des salariés, la CFE-CGC vous fait part de ses positions et propositions.

### Congés familiaux / congés divers :

La Direction propose d'utiliser le référentiel de la Convention Collective pour les événements familiaux. Les autres mesures sur la parentalité ou des aidants ont peu été évoquées jusqu'alors.

#### La CFE-CGC propose :

- ❖ Une meilleure indemnisation du nouveau congés de paternité.
- ❖ Des congés pour événements familiaux alignés sur la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie.

#### ❖ Un Pack Absence Événements :

*Un dispositif pour accompagner le salarié tout au long de son parcours professionnel qui donnerait droit à des absences complémentaires.*

#### + 1 jour par an :

- Événements familiaux décrits dans la CC métallurgie.
- Scolarité, déménagement...

#### + 5 jours par an :

- Enfant malade
- Aidant

#### + 15 jours par an :

- Hospitalisation ou maladie grave d'un enfant
- Accompagnement fin de vie d'un proche

*Ce pack, utilisable tel une assurance, plus simple, plus souple et plus lisible, apporterait une meilleure couverture pour les situations les plus contraignantes.*

### Congés principaux :

La Direction propose que les 5 semaines de congés payés soient effectivement prises sur l'année civile et que la pose des jours soit hiérarchisée en fonction de leur nature (CP, JNT, RTT, congés ancienneté...).

#### Position CFE-CGC :

*Les congés principaux doivent garantir le repos des salariés et leur prise effective y répond.*

*La CFE-CGC demande que les règles à définir au niveau du Groupe soient suffisamment souples pour permettre une adaptation au plus proche du terrain et conjuguer besoins opérationnels et besoins personnels.*



# RELOAD – Congés

## Avancement de la négociation

### Congés d'ancienneté :

L'acquisition des jours d'ancienneté est aujourd'hui différente entre les différentes BU et parfois entre les différents statuts.

### Position CFE-CGC :

*L'ancienneté est actuellement reconnue à travers deux dispositifs :*

- l'allocation ou prime d'ancienneté.
- Les congés d'ancienneté

*Ils ont pour objectif de fidéliser les salariés au sein du groupe, et représentent un acquis important en temps et en argent.*

**Pour la CFE-CGC, ces deux dispositifs distincts doivent être maintenus.**

*Ils doivent également être souples pour permettre au salarié de choisir entre temps et argent et répondre ainsi au besoin d'équilibre des temps de vie de chacun.*

### Congés d'âge :

Il sont aujourd'hui attribués à partir de 57, 58 ou 60 ans, et représentent de 3 à 6 jours de congés supplémentaires selon les entités. La direction n'a pas évoqué ses intentions sur ce sujet.

### Position CFE-CGC :

*Ces congés sont utiles pour compenser la fatigue liée à l'âge et accompagner les fins de carrière. Cette finalité doit impérativement être conservée.*

*L'allongement des carrières et les rythmes de changement plus rapides imposent d'améliorer encore notre dispositif d'aménagement des fins de carrière.*

### Prochaine réunion



7 mars

Dans cette phase de modernisation et d'harmonisation, la CFE-CGC veillera aux équilibres entre les générations, les statuts et les filiales.

La CFE-CGC, à votre écoute, agira pendant cette négociation pour répondre aux attentes diverses des salariés tout au long de leur carrière.